

## ECONOMIES D'ÉNERGIE : LE PLAN D'ACTION DE LA VILLE D'ORLÉANS

Déjà fortement mobilisée depuis de nombreuses années pour réduire sa consommation d'énergie et son impact sur l'environnement, la Ville d'Orléans, en lien avec Orléans Métropole, prend des mesures d'urgence pour faire face à la crise énergétique que nous traversons. Bâtiments sportifs et publics, administrations,... de nombreuses économies sont prévues, en veillant à limiter leur impact sur notre quotidien.

### ECLAIRAGE PUBLIC

La Mairie d'Orléans et Orléans Métropole se mobilisent depuis de nombreuses années pour réduire leur consommation d'énergie. Ainsi, la commune poursuit la modernisation de son parc d'éclairage public (450 armoires, 23 000 points lumineux, budget annuel d'environ 1 200 000€) : passage à la technologie LED, uniformisation du niveau d'éclairage, abaissement de la puissance à 50% en cœur de nuit (de 23h à 5h), détection, renouvellement du réseau d'éclairage public... Tout est mis en œuvre pour limiter au nos dépenses d'énergies et l'impact de l'éclairage public sur l'environnement et notamment la biodiversité qui nous entoure.

Le contexte actuel nous impose toutefois d'aller encore plus loin. C'est la raison pour laquelle, à compter de fin novembre, la Ville d'Orléans a souhaité éteindre son éclairage public, de 00h à 05h (voies structurantes, quais, Mails, ponts,...). Les estimations font état d'un gain énergétique d'environ 40% (soit une baisse de 3 800 MWh).



Trois exceptions seront faites (sauf les 24 et 31 décembre) :

- Les axes des tracés des lignes A et B du tram : extinction de 1h30 à 4h00 pour ne pas perturber le fonctionnement du réseau TAO.
- Les zones à activités nocturnes (rue de Bourgogne, Place de Loire,...) : extinction de 3h à 5h les jeudis, vendredis et samedis et de minuit à 5h les autres soirs.
- Certaines zones résidentielles : extinction de 3h à 5h.

Enfin, la Mairie d'Orléans a souhaité aller encore plus loin entre mi-mai 2023 et fin août 2023. Pendant cette période et afin de prendre en compte l'allongement du cycle diurne, l'éclairage public sera totalement éteint, à l'exception des points précisés ci-dessus et des nuits du 7 mai, 21 juin et 13 juillet.

### ILLUMINATIONS DE NOËL

Concernant les décorations de Noël, l'allumage est prévu du 24 novembre au 2 janvier, soit une semaine de moins qu'habituellement (équivalent à 59 000 KWh d'économie). Les décorations ne seront pas allumées le jour et seront éteintes aux mêmes horaires que l'éclairage public. À noter que cette année, il n'y aura pas de décorations de Noël rue Jeanne d'Arc, toujours dans un souci d'économies d'énergie.



Toutefois et afin de maintenir un esprit de fête à Orléans, la Mairie d'Orléans a souhaité reconduire certains éclairages (en LED et donc peu énergivores) du marché de Noël. Jusqu'ici permanent, l'éclairage des sites du marché et des décors sera réduit de 17h à 20h30 (21h30 le samedi). La grande roue sera illuminée de la tombée de la nuit à 20h30 (contre toute la journée et jusqu'à 22h l'année dernière). Enfin, l'éclairage de la cathédrale s'arrêtera à 20h (contre 21h30 jusqu'ici).

**Economies estimées sur l'éclairage public : 3 800 MWh, soit environ 660 000 euros.**

Contacts presse :

Mairie d'Orléans | Justine Plasse | 02 38 68 31 98 / 06 47 92 05 85 | justine.plasse@orleans-metropole.fr  
Orléans Métropole | Germain Fournier | 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38 | germain.fournier@orleans-metropole.fr

## L'INFO EN PLUS

Ces mesures permettront aussi d'améliorer notre qualité de vie et de protéger notre biodiversité. De nombreuses études prouvent en effet qu'un éclairage trop présent et mal maîtrisé peut perturber notre rythme interne, notre sommeil et activité physique et cérébrale ainsi que la faune et la flore qui nous entourent. Avec les pesticides, la pollution lumineuse constitue l'une des principales causes du déclin des insectes. Cette mesure permettra donc d'atténuer son impact sur notre environnement.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET BÂTIMENTS PUBLICS

Afin de préserver les conditions d'accueil des enfants, ce plan d'action ne concerne pas les écoles et les crèches de la ville d'Orléans, qui font par ailleurs l'objet de nombreuses mesures visant à réduire leur consommation énergétique (travaux réguliers, raccordement au chauffage urbain...)

Des discussions sont en cours avec les associations sportives de la ville pour envisager un arrêt de la distribution d'eau chaude et une coupure du chauffage dans les vestiaires de la ville, lorsque cela est possible sans pénaliser les activités des clubs. Par ailleurs, les gymnases fermeront leurs portes pendant les vacances scolaires de Noël, du 17 décembre au 3 janvier prochain.

Un effort important est aussi attendu du côté du complexe nautique de la Source, où la température de l'eau sera abaissée d'un degré pour atteindre 27°C (contre 28 aujourd'hui) et l'hygrométrie (mesure du degré d'humidité de l'air) sera augmentée de 3 points, permettant une économie importante de plus de 32 000 euros, sans dégrader l'expérience des utilisateurs ou les conditions de travail des salariés. Mesure plus forte encore : la fermeture du bassin nordique extérieur, chauffé. Celui-ci sera hiverné pour 6 mois dès le courant du mois de décembre. Un travail sera mené en lien avec les associations pour offrir aux usagers, et notamment aux enfants et aux clubs, des solutions alternatives dans la limite des possibilités du patrimoine de la Ville d'Orléans.



Concernant le centre aquatique l'O, des échanges sont prévus avec le délégataire qui exploite l'équipement. Convaincue que Vert Marine a bien pris la mesure de l'urgence que nous traversons, la Mairie d'Orléans souhaite en effet la sensibiliser pour que des efforts soient faits concernant notamment la température de l'eau et l'hygrométrie.

Des échanges doivent aussi avoir lieu avec l'US Orléans, club résident du stade omnisport de La Source, pour évoquer l'ensemble des économies possibles sur les infrastructures de l'équipement. Parmi les mesures déployables rapidement : une réduction de l'intensité et de la durée d'éclairage.

D'autres mesures concernent les fontaines de la ville, dont les pompes ont été arrêtées pour une durée de 6 mois, et les musées (musée des Beaux-Arts et MOBE), où la température a été ajustée d'un degré pour toute l'année (un suivi de l'impact de cette mesure sur l'hygrométrie et les collections est réalisé) et la distribution d'eau chaude supprimée.

La patinoire d'Orléans a d'ores et déjà annoncé une réduction de sa période d'ouverture pour la saison 2022 / 2023 (du 1er septembre au 14 mai prochain soit un mois de moins qu'en 2021).

Enfin, un travail sera mené avec l'ensemble des clubs sportifs du territoire pour travailler à une reprogrammation des rencontres sportives en journée lorsque cela est possible (évitant ainsi de solliciter un éclairage artificiel en soirée le samedi).

## BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATION

Plusieurs mesures concernent l'administration mutualisée Ville-Métropole, dans une logique d'exemplarité. L'eau chaude sanitaire a ainsi été coupée dans l'ensemble des bâtiments qui ne seront chauffés que de 8h à 18h contre (7h30-18h30 actuellement). La Mairie et la Métropole d'Orléans vont également procéder à une optimisation de l'éclairage des bureaux (avec, par exemple, la poursuite du plan de déploiement de la LED) et à l'arrêt automatique des 2 200 ordinateurs des services à 20h.

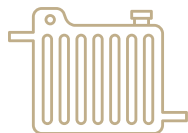


Concernant le parc automobile, les véhicules du parc qui peuvent être convertis à l'Ethanol par la pose d'un boîtier le seront. Les agents amenés à se déplacer en voiture dans le cadre de leurs missions seront aussi formés à l'éco-conduite et la priorité est donnée aux mobilités douces lorsque cela est possible). Des campagnes de communication interne seront menées pour les sensibiliser aux éco-gestes, notamment en matière d'éclairage et de chauffage.

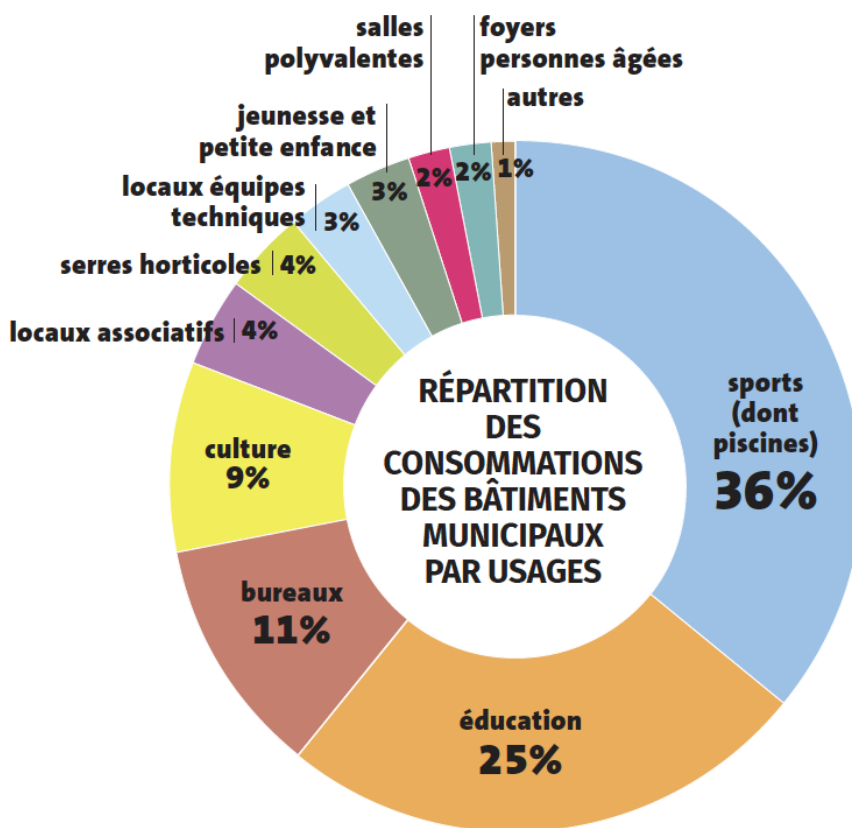
**AU TOTAL CES MESURES DEVRAIENT PERMETTRE AUX DEUX COLLECTIVITÉS D'ÉCONOMISER 5 200 MWH SOIT UN TOTAL DE PLUS D'1 MILLION D'EUROS.**

# LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE A DIMINUÉ DE 21% EN 8 ANS

Depuis 8 ans, la Ville d'Orléans est parvenue à diminuer sa consommation énergétique de 21%. Pour cela, les contrats d'exploitation-maintenance des bâtiments de la Ville d'Orléans intègrent par exemple la question de la performance énergétique avec des clauses d'intéressement / pénalités pour les prestataires. Un système de télégestion est également en place dans l'ensemble de ces équipements et permet de définir des plannings de périodes de chauffe ou encore d'optimiser le chauffage en fonction des conditions météorologiques.



Pas moins de 50% de l'énergie nécessaire au chauffage des bâtiments de la Ville provient du chauffage urbain (centre municipal, théâtre, médiathèques, écoles, Hôtel Groslois,...). Ce système offre une énergie plus respectueuse de l'environnement et plus accessible (son prix est en effet moins volatile que celui du gaz et les coûts de maintenance et d'investissement sont également plus faibles).



## DES OBJECTIFS CLAIRS ET CHIFFRÉS

Orléans Métropole souhaite aller encore plus loin pour, d'ici à 2030, réduire sa consommation d'énergie de 26%, multiplier ses productions d'énergies renouvelables par 2 et diviser ses émissions de gaz à effet de serre par 2. Ces objectifs ambitieux ont été votés par les élus métropolitains dans le cadre de la feuille de route de la transition écologique et énergétique d'Orléans Métropole. Premiers leviers : la production d'énergie et la rénovation des bâtiments et logements.

S'agissant du 1er, la Ville et la Métropole d'Orléans travaillent actuellement au déploiement d'un plan de solarisation qui doit permettre, d'ici 2024, de produire de l'énergie grâce au déploiement de panneaux solaires photovoltaïques sur certains bâtiments publics. Enfin, concernant la rénovation du bâti, Orléans Métropole propose depuis juillet dernier un guichet unique, Ma Métro Rénov', pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leurs logements.



### Contacts presse :

Mairie d'Orléans | Justine Plasse | 02 38 68 31 98 / 06 47 92 05 85 | justine.plasse@orleans-metropole.fr  
Orléans Métropole | Germain Fournier | 02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38 | germain.fournier@orleans-metropole.fr